



DÉCISION DU MAIRE
MARCHÉ MAITRISE ŒUVRE – AMENAGEMENT
D'ITINERAIRES CYCLABLES DU BOURG VERS 4
VILLAGES (LE CHAMPOIVRE, LA SERVANTIERE,
LA TONDRIE, LA VERDINIERE)

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 07 avril 2023 pour mise en ligne sur le profil acheteur de la Commune, La Centrale des Marchés, et pour publication dans Ouest France 44 et dans Presse Océan 44 concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'itinéraires cyclables du bourg vers 4 villages (Le Champoivre, La Servantière, La Tondrie, La Verdinière) comprenant 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles,

Vu la date limite de réception des offres fixée au 04 mai 2023,

Vu les critères d'attribution établis comme suit dans le règlement de consultation : Mémoire technique 50 points, Prix 30 points et références 20 points,

Vu les offres reçues, dans le délai mentionné ci-dessus, des entreprises suivantes : SARL Cayet Ingénierie Infrastructure, SARL BCG Géomètres-Experts, SAS SETUR, SAS TECAM et SAS 2LM,

Vu l'article 12 du règlement de consultation offrant au Maître d'Ouvrage la possibilité de négocier avec les 5 entreprises les mieux classées après l'analyse des dossiers,

Vu le classement avant les auditions : 1^{er} SAS 2LM, 2^{ème} SAS TECAM, 3^{ème} SAS SETUR, 4^{ème} SARL Cayet Ingénierie Infrastructure et 5^{ème} SARL BCG Géomètres-Experts,

Vu les auditions faites le 06 juin 2023 avec les entreprises suivantes : SAS 2LM et SAS TECAM,

Vu le classement final après les auditions : 1^{er} SAS 2LM (90,87 points), 2^{ème} SAS TECAM (82,88 points), 3^{ème} SAS SETUR (79,26 points), 4^{ème} SARL Cayet Ingénierie Infrastructure (78,00 points) et 5^{ème} SARL BCG Géomètres-Experts (76,05 points),

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'itinéraires cyclables du bourg vers 4 villages (Le Champoivre, La Servantière, La Tondrie, La Verdinière) à l'entreprise SAS 2LM pour un montant de 45 600,00 € HT soit 54 720,00 € TTC comprenant la tranche ferme et les 2 tranches optionnelles. L'acte d'engagement est joint à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 3 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 21 juin 2023

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**MARCHE MAITRISE OEUVRE AMENAGEMENT
ITINERAIRES CYCLABLES BOURG VERS 4 VILLAGES
(Le Champoivre, La Servantière, La Tondrie, La
Verdinière)**

Cadre réservé à l'acheteur

**MARCHE
N° 2023-02 MOE**

NOTIFIE LE / /

**Maire d'Héric
2, rue Saint Jean
44810 HERIC**

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet.....	4
3.2 - tranches	4
3.3 - Mode de passation	4
3.4 - Forme de contrat	4
4 - Prix	4
5 - Durée et Délais d'exécution.....	5
6 - Paiement	5
7 - Avance	5
8 - Nomenclature(s).....	5
9 - Signature	6
ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET RÉPARTITIONS DES HONORAIRES	9
ANNEXE N° 2 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4).....	11
ANNEXE N° 3 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	20

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Maire d'Héric

Ordonnateur : Monsieur le Maire de la commune d'Héric

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Nort-sur-Erdre, 1 rue de la Fraternité 44390 NORT-SUR-ERDRE.

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - MOE et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Courriel ¹
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société 2LM sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale : SAS 2LM
Adresse : 18, rue du Pâtis - 44690 LA HAYE FOUASSIERE
Courriel ² : contact@be-2lm.fr
Numéro de téléphone : 02 40 54 52 80
Numéro de SIRET : 438 845 414 00038
Code APE : 7112B
Numéro de TVA intracommunautaire : FR68 438 845 414

Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Courriel ¹
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ², sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

MARCHE MAITRISE OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES CYCLABLES SÉCURISÉS POUR LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN ENTRE LE BOURG (limite de l'agglomération) ET LES 4 VILLAGES SUIVANTS : LE CHAMPOIVRE, LA SERVANTIERE, LA TONDRIE ET LA VERDINIÈRE.

3.2 - Tranches

Le contrat comprend 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles

Tranche ferme	Missions EP, AVP (APS et APD) et PRO pour les 4 villages
Tranche optionnelle 1	2 villages
Tranche optionnelle 2	2 villages

3.3 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions du Code de la commande publique.

3.4 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux est de 1 200 000,00 € HT.

1/ Les missions de base :

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à :

Montant HT	:	42 000.00 € Euros
TVA (taux de 20.00 %)	:	8 400.00 € Euros
Montant TTC	:	50 400.00 € Euros
Soit en toutes lettres	:	Cinquante mille quatre cents euros toutes taxes comprises

Le taux de rémunération est fixé à 3.50 %

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses avenants.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

2/ La Mission OPC - tranche optionnelle 1

Montant HT	:	1 800.00 € Euros
TVA (taux de 20.00 %)	:	360.00 € Euros
Montant TTC	:	2 160.00 € Euros
Soit en toutes lettres	:	Deux mille cent soixante euros toutes taxes comprises

2/ La Mission OPC - tranche optionnelle 2

Montant HT	:	1 800.00 € Euros
TVA (taux de 20.00 %)	:	360.00 € Euros
Montant TTC	:	2 160.00 € Euros
Soit en toutes lettres	:	Deux mille cent soixante euros toutes taxes comprises

Le prix de chaque mission OPC est ferme et définitif et non révisable conformément à l'article 9.1 du CCAP.

5 - Durée du contrat et délais d'exécution

L'article 5 du CCAP précise la durée du contrat et les délais d'exécution des tranches.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en fonction des RIB transmis par le titulaire et les cotraitants.

En cas de groupement, le paiement est effectué sur 1 :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
 les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

- NON
 OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45233162	MOE VRD			

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A La Haye Fouassière,
Le 04 mai 2023

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹
Eddy POULARD - Directeur Général

SAS 2LM Bureau d'études Conseils
Infrastructures routières et VAD
18 rue du Pâlis - 44590 LA-HAYE-EQUASSIERE
Siret: 438 845 414 00738
contact@be-2lm.fr - 02 40 54 82 50

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le forfait provisoire de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est de :

Montant HT	:	42 000,00	Euros
TVA (taux de 20%)	:	8 400,00	Euros
Montant TTC	:	50 400,00	Euros
Soit en toutes lettres	:	Cinquante mille quatre cents euros	

La Mission OPC 1 : acceptée par le pouvoir adjudicateur est de :

Montant HT	:	1 800,00	Euros
TVA (taux de 20%)	:	360,00	Euros
Montant TTC	:	2 160,00	Euros
Soit en toutes lettres	:	Deux mille cent soixante euros	

La Mission OPC 2 : acceptée par le pouvoir adjudicateur est de :

Montant HT	:	1 800,00	Euros
TVA (taux de 20%)	:	360,00	Euros
Montant TTC	:	2 160,00	Euros
Soit en toutes lettres	:	Deux mille cent soixante euros	

A Héric
Le 21/06/2023

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

A Héric, le 21/06/2023
25 mai 2020
Maire



Jean-Pierre JOUTARD

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A

Le

Signature ¹

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

MISSIONS DE BASE :

Estimation du maître de l'ouvrage : 1 200 000,00 Euros H.T.

Pourcentage de rémunération : 3.50 %

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Éléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant		
			Part de 2LM	Part de	Part de
TRANCHE FERME					
EP	3.57 %	1 500.00 €	1 500.00 €		
AVP (APS + APD)	10.24 %	4 300.00 €	4 300.00 €		
PRO	13.57 %	5 700.00 €	5 700.00 €		
TRANCHE OPTIONNELLE 1					
ACT	3.03 %	1 275.00 €	1 275.00 €		
EXE	2.74 %	1 150.00 €	1 150.00 €		
DET	27.26 %	11 450.00 €	11 450.00 €		
AOR	3.82 %	1 600.00 €	1 600.00 €		
TRANCHE OPTIONNELLE 2					
ACT	3.03 %	1 275.00 €	1 275.00 €		
EXE	1.66 %	700.00 €	700.00 €		
DET	27.26 %	11 450.00 €	11 450.00 €		
AOR	3.82 %	1 600.00 €	1 600.00 €		
TOTAL	100.00 %	42 000.00 €	42 000.00 €		

MISSION OPC tranche optionnelle 1 :

Montant HT : 1 800.00 €
TVA 20% : 360.00 €
Montant TTC : 2 160.00 €

Éléments de mission	Montant total HT	Répartition HT				
		Mandataire	Co-traitant 1	Co-traitant 2	Co-traitant 3	Co-traitant 4
OPC	1 800.00 €	1 800.00 €				
TOTAL	1 800.00 €	1 800.00 €				

MISSION OPC tranche optionnelle 2 :

Montant HT : 1 800.00 €
TVA 20% : 360.00 €
Montant TTC : 2 160.00 €

Éléments de mission	Montant total HT	Répartition HT				
		Mandataire	Co-traitant 1	Co-traitant 2	Co-traitant 3	Co-traitant 4
OPC	1 800.00 €	1 800.00 €				
TOTAL	1 800.00 €	1 800.00 €				



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA ATLANTIQUE VENDEE 08/03/2018
THOUARE SUR LOIRE 00059
Tel. 0251895159 Fax. 0251130824

Intitulé du Compte : S.A.S. 2LM
18 RUE DU PATIS
44690 LA HAIE FOUASSIERE

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
14706	00059	31602601000	79

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1470 6000 5931 6026 0100 079

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift :
AGRIFRPP847



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA ATLANTIQUE VENDEE 08/03/2018
THOUARE SUR LOIRE 00059
Tel. 0251895159 Fax. 0251130824

Intitulé du Compte : S.A.S. 2LM
18 RUE DU PATIS
44690 LA HAIE FOUASSIERE

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
14706	00059	31602601000	79

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1470 6000 5931 6026 0100 079

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift :
AGRIFRPP847

ANNEXE N° 2 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre - en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 - soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Maire d'Héric
2 rue Saint-Jean
44810 HERIC

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou à l'article 117 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

MARCHE MAITRISE OEUVRE AMENAGEMENT ITINERAIRES CYCLABLES BOURG VERS 4 VILLAGES (Le Champoivre, La Tondrie, La Servantière et La Verdinière)

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)*

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ? :

OUI

NON

Pour les **marchés publics de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché public concerné soit un marché public de service ou de travaux

ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (2ème alinéa de l'Art. 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

- OUI
- NON

F - Nature et prix des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

Taux de la TVA :
Montant HT :
Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
Montant hors TVA :

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (*tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC sauf certains marchés passés par les services de la défense : article 135 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou article 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité*) :

(Cocher la case correspondante.)

- OUI
- NON

G - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

H - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité, ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

H1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

H2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des interdictions de soumissionner

I1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (*) ;
- b) au surplus, dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

(*) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

I2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1ère hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 137 du décret n° 2016-360 ou à l'article 126 du décret n° 2016-361.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
- OU**
- une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 137 du décret n°2016-360 ou à l'article 126 du décret n° 2016-361, qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A..... le

Le sous-traitant

(personne identifiée rubrique E du DC4)

A..... le

Le soumissionnaire ou le titulaire

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le

Le représentant de l'acheteur :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A..... le

ANNEXE N° 3 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
 Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : 				
 Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : 				
 Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : 				
 Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : 				
 Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : 				
	Totaux			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-25 DECISION MAIRE MOE AMENAGEMENT ITINERAIRES CYCLABLES BOURG VERS 4 VILLAGES

Date de transmission de l'acte : 23/06/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 23/06/2023

Numéro de l'acte : 20230623-01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230621-20230623-01-DE

Date de décision : 21/06/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)

En provenance de :

~~SAS 2LH
18 rue de Paris
44690 La Haye-Fouassière~~

SGR2 V3-HUZ SL G03520 P16 - 01/23



RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR :

AR 1A 207 192 8313 6



NOTIF Ret M&E CYCLES

FRAB

Mairie Heric
1709

2 rue Saint Jean

44810

HERIC

Présenté / Avisé le : 28 / 06 / 23

Distribué le : 28 / 06 / 23

Je soussigné(e) déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

- CNI / permis de conduire
- Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

